

Nom :
Prénom :
Adresse :

Monsieur le Procureur,

j'apprends aujourd'hui qu'un récent jugement de la Cour d'Appel de Nantes reconnaît la responsabilité de l'Etat dans la mort d'un cheval et l'intoxication suraiguë de son cavalier par l'hydrogène sulfuré des marées vertes en décomposition sur la plage de Saint-Michel-en-Grève dans les Côtes d'Armor en 2009.

Je suis un usager régulier de cette plage et d'autres en Bretagne affectées par cette pollution dangereuse. Or, ce n'est qu'en 2010 que Monsieur le Préfet de Région a édité une signalisation papier et fait apposer des panneaux à l'entrée de ces plages indiquant le danger de ces algues quand elles pourrissent, et recommandant de s'éloigner des amas échoués. Mais cette signalisation ne tient toujours pas compte à ce jour de la putréfaction des algues sous le sable ou dans la vase en l'absence visible de dépôts en surface. Cette absence de signalisation est d'autant plus incompréhensible que c'est dans ce magma de sable et d'algues pourries gorgées d'hydrogène sulfuré qu'est mort le cheval et qu'a été gravement intoxiqué le cavalier. C'est d'ailleurs ce qu'indique clairement le jugement en question.

J'apprends par ailleurs que l'association Sauvegarde du Trégor a alerté Monsieur le Préfet de Région sur ces risques non signalés, lui produisant des informations argumentées et circonstanciées, sans aucune réponse de sa part. A ce jour, ni Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, ni son homologue du Finistère, ont pris les mesures pour informer les usagers des plages dont je suis de ces dangers d'autant plus graves qu'ils sont très souvent impossibles à identifier par la vue et l'odeur.

D'autre part, ces représentants de l'Etat ont certes mis en place des plans Algues Verts pour réduire cette pollution, mais ils n'ont comme échéance partielle que 2027, à considérer même qu'ils soient efficaces et qu'ils parviennent à cet objectif.

En conséquence, en l'absence de signalisation de ces dangers malgré le jugement circonstancié de la Cour d'Appel de Nantes, en l'absence de mesures appropriées pour y mettre fin, je prends acte que c'est tout à fait délibérément que Messieurs les Préfets de Région, des Côtes d'Armor et du Finistère mettent ma vie en danger. J'entends par les présentes porter plainte et me constituer partie civile contre eux.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me tenir informé des suites que vous donnerez aux présentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, en l'expression de ma considération distinguée.

A

le